

DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Marché public de travaux

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX « EXTENSION DU CLUB HOUSE DU SPORTING D'ESTE » - LOT N°1 (2022-008L1)

N° 64140 CP 2022-045

Le Maire de BILLERE,

VU la délégation de pouvoirs accordée en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2020,

VU l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant l'opération d'extension du club house du Sporting d'Este,,

Considérant que l'entreprise ATC 64 est titulaire du contrat relatif au lot n°1 de cette opération d'un montant de 38 680.60€ H.T,

Considérant que lors de l'exécution des travaux, certains besoins sont apparus comme non nécessaires au vu de la configuration du site,

Considérant que ces modifications des travaux doivent faire l'objet d'un avenant correspondant à une moins-value de 2 047,86 € H.T, soit -5.29% du montant du contrat initial,

DECIDE

ARTICLE 1 De signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ATC 64 d'un montant hors taxes de – 2047,86 €, soit - 2 457.43 € TTC € au contrat référencé 2022-008L1 « « EXTENSION DU CLUB HOUSE DU SPORTING D'ESTE » - LOT N°1 »

ARTICLE 2 Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à BILLERE, le 13/10/2022

Le Maire
JEAN-YVES LALANNE



AMPLIATION :
Préfecture
Trésorerie de Lescar

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau